

La Constitution et le système judiciaire

Chapitre 2

2	La Constitution et le système judiciaire	53
2.1	La Constitution	53
2.1.1	Modification de la Constitution	55
2.1.2	Le pouvoir de conclure des traités	56
2.2	Répartition des pouvoirs fédéraux et provinciaux	56
2.3	Le système judiciaire	57
2.3.1	<i>Common law</i> et droit civil du Québec	57
2.3.2	Droit pénal	58
2.4	Les tribunaux et le pouvoir judiciaire	61
2.4.1	Pouvoir judiciaire fédéral	61
2.4.2	Pouvoir judiciaire provincial	63
2.4.3	Pouvoir judiciaire territorial	63
2.4.4	Traitements, allocations et pensions des juges	64
2.5	Services juridiques	65
2.5.1	La profession d'homme de loi	65
2.5.2	Assistance judiciaire	65
2.6	Ministère fédéral de la Justice	66
2.7	La police	67
2.7.1	Organisation de la police	67
2.7.2	Déclaration uniforme de la criminalité	70
2.8	Criminalité et délinquance	71
2.8.1	Délinquants adultes et condamnations	71
2.8.2	Jeunes délinquants	73
2.9	Établissements de correction	73
2.9.1	Établissements et écoles de formation	73
2.9.2	Service canadien des pénitenciers	74
2.9.3	Régime des libérations conditionnelles	76